



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON**

Mardi 15 mars 2022

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°1/2022 relatif au dragage du Port des Pêcheurs – demande de crédit de CHF 30'000.-
  - Rapport de la Commission des finances
  - Rapport de la Commission d'urbanisme
7. Préavis N°2/2022 relatif au réaménagement de la place de gym – demande de crédit de CHF 63'000.-
  - Rapport de la Commission des finances
  - Rapport de la Commission d'urbanisme
8. Divers et propositions individuelles

### **1. Appel**

Mme Sandra Breitling, la Secrétaire, procède à l'appel et relève 27 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusé(e)s sont : M. Nicolas Bron et M. Geoffroy Ganshof

### **2. Acceptation de l'ordre du jour**

*On passe au vote.*

L'ordre du jour est accepté à 26 voix et une abstention par le Conseil communal.

**M. Antoine Du Pasquier :** Une remarque, à deux reprises, cite la commission *ad hoc* mais il s'agit de la commission d'urbanisme.

**Mme Annabel Pulcrano :** Il s'agit bien de la commission d'urbanisme, mais pour la rédaction de l'ordre du jour nous reprenons la nomination du Préavis municipal.

### **3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021**

**M. Jean-Pierre Mitard :** En page 15, à la deuxième ligne il manque le verbe aborder.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je vous relis la rectification en page 15, la réponse de M. Jean-Pierre Mitard : « Je vais intervenir en tant que municipal de l'ancienne législature. La précédente Municipalité n'a pris aucune décision concernant la Môle. Elle l'a en revanche abordé »

*On passe au vote.*

Le Procès-verbal rectifié est accepté à l'unanimité.

**M. Jean Gnaegi :** Je veux apporter une correction sur une information. Pour cela je m'adresse au municipal M. Pascal Mercier. En page 5, vous avez donné une information sur l'entretien de la « Plage des Mellières ». Il manque une part d'information, car effectivement la plage appartient au Canton et c'est la Commune qui entretient la plage, puis se fait rembourser par le Canton. Et comme il y a un descriptif très long de tout ce que fait la Commune, je trouverais bien que l'information soit complète. Mais je ne me souviens pas de ce qu'a dit M. Pascal Mercier.

**M. Pascal Mercier :** J'ai une information sur ce sujet à donner ce soir et qui ne nécessitera pas de corriger le Procès-verbal.

**Mme Annabel Pulcrano :** Au sujet de la correction des Procès-verbaux, après m'être renseignée auprès de la Préfecture, on ne peut pas changer ce qui est dit lors des séances. En revanche, on peut corriger la grammaire ou ajouter des mots comme nous l'avons fait ce soir.

*On passe au vote.*

Le Procès-verbal corrigé est accepté à 24 voix et 3 absents par le Conseil communal.

### **4. Communications de la Présidente**

**Mme Annabel Pulcrano :** Selon l'art. 57 de notre Règlement, je vous fais part des communications que j'ai reçu depuis la dernière séance. Le 26 janvier et le 1er mars j'ai reçu des courriels de M. Carl Kyril Gossweiler qui demande la suite du traitement de sa pétition déposée en septembre 2019 intitulée « Pétition pour l'examen de propositions du Règlement du Conseil communal de Buchillon. ». M. Carl Kyril Gossweiler a reçu la réponse en 2020, que ce sujet serait traité lors de la prochaine révision du Règlement. Suite à des nouveaux éléments que le Bureau a reçu du « Service des Communes et du logement » cette pétition sera reprise et examinée par une commission *ad hoc*, car nous n'avons pas de commission des pétitions. Il y aura ensuite un vote sur la prise en

considération de cette pétition. Dans son courriel du 26 janvier, M. Carl Kyril Gossweiler demande aussi qu'un nouveau point dénommé « associations intercommunales » soit systématiquement mis à l'ordre du jour de chaque séance. Le Bureau a décidé d'inviter les délégués des associations intercommunales, soit la PRM et l'ASSAGIE à rapporter au Conseil une fois par année sur les événements importants de l'année précédente. Les délégués peuvent déjà informer les conseillers pendant l'année s'il y a un événement urgent à communiquer. Si les conseillers ont des questions, ils peuvent les poser aux délégués ou également consulter les sites *web* des associations. Après cette réponse donnée le 8 mars dernier, M. Carl Kyril Gossweiler demande un entretien pour discuter et avoir une clarification des rôles et des responsabilités des délégués communaux dans les organes des associations. J'ai reçu un autre courriel le 28 février de M. Carl Kyril Gossweiler adressé à la commission d'urbanisme, qui lui a été transmis. Et M. Carl Kyril Gossweiler m'a aussi demandé la mise en ligne de certains documents sur le site communal, demande qui a été transmise à la Greffe. Le 14 mars, j'ai reçu une communication de M. Carl Kyril Gossweiler sur le Préavis N°2/2022 qui sera traitée ce soir.

Je fais mes excuses de la part du Bureau pour les envois des documents de cette séance, il y a eu une erreur avec les timbres donc si vous avez dû payer afin de recevoir les documents, vous pouvez vous faire rembourser auprès de la Greffe.

Concernant la modification du Procès-verbal de la séance du 7 septembre 2021, demandé par le municipal M. Jean-Pierre Mitard, au sujet du nombre d'interventions de M. Carl Kyril Gossweiler, après m'être renseignée auprès de la Préfecture, pour ce cas précis, la rectification du nombre juste est communiquée dans le Procès-verbal du 7 décembre. Il n'y a alors pas de modification à faire sur le Procès-verbal du 7 septembre 2021.

## **5. Communications de la Municipalité**

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** J'ai plusieurs communications concernant mes dicastères. Pour la place du Village, nous allons entreprendre quelques travaux de réaménagement, notamment par l'élimination des faux acacias et des robiniers qui n'auraient jamais dû être plantés. M. Jean Gnaegi ne dira pas le contraire. Certains arbres ayant grandi et se trouvant trop proche de certaines plantations ou de murs, seront à leur tour déplacés. Notamment un poirier, situé à l'Est du restaurant sera déplacé. Ce sont des erreurs de conception du précédent paysagiste.

Des sondages dans le terrain seront effectués car il y a des problèmes avec l'étanchéité de la dalle du parking, il faut définir l'emplacement des fuites.

En ce qui concerne le hangar, avec le retard de la livraison du bois, la fin des travaux sera décalée à fin du mois d'avril ou début mai. Nous vous tiendrons informés via la gazette, car nous allons organiser une inauguration du hangar.

La Municipalité a décidé de soutenir financièrement, la création d'une station de vélos électriques à la gare d'Etoy. Cette nouvelle station se justifie afin que les usagers puissent rejoindre plus aisément la gare d'Allaman, qui est mieux desservie. Plusieurs stations existent déjà, dont une à Allaman et deux à dans le bourg d'Aubonne et à l'hôpital. Ce système est mis en place par la Sefa SA. Comme pour les caddies de supermarché, lorsqu'il y aura trop de vélos à un endroit, ils seront placés à un autre. Il y aura alors toujours des vélos disponibles à chaque station. Une phase test débutera ce printemps et jusqu'en mars 2023. A son issue, nous saurons déterminer si nous reconduisons cette opération. Dès que le système sera en place à Etoy, nous fournirons la documentation à la disposition de la population, qui expliquera notamment les réservations se faisant via une

application. Les bornes électriques sont entretenues par une entreprise spécialisée. On espère que cette nouveauté rencontrera un franc succès auprès de la population.

Concernant le cimetière, des travaux d'entretien seront mis en route ce printemps, en particulier pour la partie Ouest, avec le remplacement de certaines bandes herbeuses par du gravier, plus facile à entretenir. Vous verrez les résultats d'ici la fin du printemps.

La mutation du site Internet de la Commune est terminée, nous vous invitons à le visiter afin d'y découvrir certaines nouveautés, comme la réservation des salles communales *online*. Et surtout la convivialité et la facilité de navigation sur les tablettes et autres supports.

*Mme la Syndique passe la parole à M. le Vice-Syndic.*

**M. Jean-Pierre Mitard :** Pour rappel, outre les dicastères des finances et ressources humaines, je suis aussi en charge du social et de la protection civile. Je vais intervenir sur trois de ces dicastères.

Premièrement, plusieurs citoyens nous ont interpellés sur l'usage des abris PC à Buchillon compte tenu de la crise que nous connaissons. La Municipalité aimerait passer un message d'apaisement, la Suisse n'est pas en guerre et il n'y a pas lieu de paniquer, même si la guerre se passe aux portes de l'Europe. En rappel, ce sont les autorités fédérales, reliées par les autorités cantonales qui décident du niveau d'alerte, nécessitant dès lors de préparer la mise à disposition des abris PC. Il n'y a aucune décision particulière en ce sens. En cas de crise uniquement, c'est la Confédération qui donne des ordres, notamment la planification et l'attribution des places. Le rôle des propriétaires d'abri PC est de veiller à leur bon entretien et de n'y faire aucune modification, c'est valable pour les abris publics. L'ORPC (Organisation Régionale de Protection Civile) est responsable de la planification des contrôles, ils doivent avoir lieu tous les dix ans. Il y a 3300 abris sur le district de Morges, donc 300 sont contrôlés chaque année. A Buchillon, nous avons 32 abris privés qui représentent 377 places au dernier recensement et un abri public qui représente 408 places. Le taux de couverture est de 114%. Pour conclure, la Municipalité veut passer un message d'apaisement et s'assurer que ne se développe pas une atmosphère anxiogène liée à l'utilisation et la préparation d'utilisation des abris PC.

Deuxièmement, concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens. Des citoyens de Buchillon se sont émus de la situation en Ukraine et ont pris contact avec nous. La Municipalité est aussi sensible à ce qui se passe en Ukraine et en particulier à la situation de la population. Elle salue donc toutes les initiatives citoyennes pour les réfugiés ukrainiens. A ce propos, nous avons été interpellé pour savoir s'il était possible de mettre à disposition un appartement d'Etoy-Sud ou de Luna. Voici nos premiers éléments de réponse, qui seront aussi donnés à l'initiant. L'appartement libre à Etoy-Sud a été remis à la location mais nous avons reçu deux nouvelles résiliations à Luna. Dans l'intervalle, la proposition des initiants s'est affinée et plusieurs citoyens de Buchillon seraient prêts à se porter financièrement garant des loyers des six prochains mois. Nous avons publié sur le site de la Commune le lien de l'Organisation suisse de l'aide aux réfugiés. Nous avons aussi été informés que la Confédération, en lien avec les représentants des propriétaires foncier, la CVI, pour le Canton de Vaud, qu'ils travaillent sur un cadre légal et financier pour organiser et assurer, d'une part les revenus aux propriétaires mais aussi pour les protéger juridiquement sur la durée. A ce jour, l'offre d'accueil est supérieure aux demandes traitées au niveau Suisse et que nous devons en tant qu'autorités de respecter les processus mis en place par la Confédération et les Cantons, et surtout de travailler avec les organismes d'accueil. Il ne s'agit pas que de loger des réfugiés mais aussi de les accueillir et les soutenir sur la durée. C'est pourquoi la Municipalité encourage les initiatives citoyennes, visant à accueillir des familles de réfugiés mais souligne que c'est l'ensemble de la chaîne d'accueil qui est nécessaire et pas seulement mettre à disposition un logement. C'est dans ce sens que les initiatives qui s'inscrivent en appui des services organisés seront privilégiés. Il nous

semble aussi que la mise à disposition des infrastructures communales comme cette salle, le refuge, les salles de classe pourraient être une piste à envisager après l'accueil des familles et la prise en charge par les autorités compétentes. En résumé, voici la position actuelle de la Municipalité, qui a débattu de ce sujet lors de ses deux dernières séances. Nous soutenons donc la prise en charge par des organisations reconnues, nous avons plus de retenue de mettre à disposition des logements sans les garanties sociales, juridiques et financières. La Municipalité va continuer à suivre ce dossier et ne manquera pas d'informer la population notamment via la gazette.

Troisièmement, je devais répondre à la question de M. Beat Schmied sur le nombre de place dans le parking de Luna et sur la proportion des places louées à des locataires de Luna par rapport à celles louées à des habitants qui n'habitent pas Luna, il y a donc 36 places louées aux habitants de Luna et 4 places louées à des usagers n'habitants pas Luna.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Concernant la suite de la régionalisation de la STEP, les choses n'ont pas bougé durant le Covid. Une nouvelle information va être donnée aux communes le 24 mars prochain. Je suis également en contact avec M. Charly Viquerat, municipal à Etoy qui connaît bien ce sujet. A ce jour, six terrains ont été privilégiés et proposés au Canton, qui a demandé une offre plus large pour se décider sur l'emplacement de la régionalisation de la STEP. Les études continuent et le seul changement qu'il y aura est financier. Le Canton participe toujours financièrement mais il prévoit de financer aussi ces études avec une compensation de CHF 2.- par habitant pour continuer les recherches. Pour la STEP actuelle, j'ai vérifié les comptes hier matin et il se trouve que certaines communes organisent des visites pour les nouveaux conseillers communaux. Si certains d'entre vous sont intéressés on pourrait organiser une visite. Qui serait intéressé ?

*Sept Conseillers communaux sont intéressés par une visite de la STEP actuelle.*

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Ce nombre suffit pour organiser une visite, je proposerai prochainement une date avec les communes participantes, Etoy et St-Prex.

Il y a plus d'un an, le Prof. Gian Dorta proposait un postulat sur la défibrillation rapide en cas d'arrêt cardiaque, avec la mise en place d'un réseau de « Premiers Répondants ». Le postulat présenté par le Prof. Gian Dorta a été entendu par la Municipalité lors du Conseil du 27 octobre 2020. Celui-ci est très explicite et ne souffre d'aucune critique. Il met en avant trois critères de succès : - *First Responders*, ce sont les personnes qui se proposent volontaires pour recevoir une formation, en partie financée par la commune. - Trouver un nombre de bénévoles formés, suffisamment nombreux, une quinzaine selon le Professeur Dorta. - Un emplacement stratégique pour le défibrillateur, car seule la rapidité de l'intervention compte. Cet emplacement doit se situer également dans une zone de fort passage. Un autre point important : le massage cardiaque doit précéder le défibrillateur. Pour donner suite à ce postulat, un article avait été posté dans la gazette en 2021, incitant les buchillonnais à prendre connaissance de ce concept et d'y participer activement. A la fin 2021, en prenant contact avec la santé publique, j'ai appris que seuls trois bénévoles de la commune s'étaient inscrits. Buchillon a une densité de population faible et aucune des trois conditions sus-mentionnées n'est remplie. C'est pour ces raisons que la Municipalité a décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet.

Concernant le projet à la rue « des Petits Champs », un trottoir avait été prévu le long de la ferme mais celui-ci n'a pas vu le jour. Pour la sécurité des piétons, la question a été posée s'il était possible de créer un marquage le long de la rue. Certaines conditions spécifiques doivent être remplies. Après étude avec le Canton et la PRM, nous avons reçu l'autorisation de faire ce marquage et celui-ci se fera prochainement. Pour le hangar, on avait prévu un passage piéton devant celui-ci pour que les piétons puissent venir le long du chemin, séparé par la route et par la petite haie, puis de traverser par une ouverture qui aurait été prévue en face de l'entrée. Nous avons demandé au Canton

comment procéder pour créer ce passage. Mais le Canton n'autorise pas un tel passage et nous sommes apparemment mieux assurés sans passage piéton. La règle veut qu'il faut cent personnes qui traversent une route aux heures de pointe, en une journée, pour pouvoir entrer en matière. C'est pour cela que ce projet ne pourra pas aboutir.

Pour l'épicerie « l'Ether » et le parcage sauvage, nous avons demandé à la PRM de réhabiliter les places de l'ancienne Poste. Ces places de parc existaient sur le projet de construction et de transformation. La police nous donne son feu vert ainsi que les deux propriétaires de l'immeuble. Il y aura alors trois places de parc devant « l'Ether » limitées à quinze minutes. Ça facilitera l'accès à l'épicerie car nous souhaitons tous qu'elle perdure.

**M. Pascal Mercier :** J'ai quatre communications concernant mon dicastère. Deux sur l'abattage des arbres et qui ainsi permettront de répondre à la demande de M. Jean Gnaegi. Effectivement la parcelle de la « Plage des Mellières » appartient au Canton et est gérée par la Commune, les frais sont donc couverts par le Canton. Nous avons demandé une offre au garde forestier pour procéder à l'abattage des arbres dangereux, une trentaine d'arbres, puis pour un remplacement de ces arbres qui va se faire, d'une part dans la partie plus dense, par des jeunes pousses assez petites. Celles qui resteront vont mieux se développer à terme. En prévision, développer sur la zone de gazon un bosquet de 2 mètres de haut, pour garder cet aspect engazonné. On a déjà identifié, avec le garde forestier certains arbres mal en point. Dans la région où il y n'y a plus de gazon, qui fait le charme de cette plage, on développera un petit îlot d'arbres avec le remplacement. On a transmis les offres au Canton, on attend son autorisation pour procéder aux remplacements. Quand ça aura lieu, on pourrait avoir une séance d'information avec le garde forestier pour avoir plus de détails, pas seulement pour le conseil mais aussi pour l'ensemble des citoyens. Je vais transmettre l'information à travers la gazette.

Sur la « Route des deux Communes », du côté St Prex, sur la parcelle Etoy-Sud, un frêne mal en point, sera remplacé par des cerisiers, notre choix porte sur les jaunes de Buchillon pour soutenir cette variété. Judicieux de planter trois cerisiers prochainement.

Communication concernant les déchets. Bonne nouvelle, le Canton a approuvé le Règlement sur les déchets, ce qui va nous permettre de mettre en place la nouvelle taxe sur les déchets verts pour équilibrer les comptes de la déchetterie. Problème que la commission de gestion ne manquait pas de relever chaque année. Une communication sera envoyée à tous les citoyens concernés, avec une facture pro-format qui leur permettra de connaître le montant de la taxe optionnelle. Si les gens ne souhaitent pas payer cette taxe ils n'auront pas accès à la déchetterie. Pour les personnes qui auront accès à la déchetterie, après avoir payé la taxe, ils recevront un macaron qui leur permettra d'y accéder.

Pour les biodéchets, la Municipalité met en place un système de collecte étendue. Nous avons pu valider avec M. Alain Egger et l'entreprise qui fera la collecte, les différents points de ramassage. Dès la fin du mois, il y aura cinq points différents qui seront installés dans la commune.

**M. Lawrence Breitling :** Concernant le PACOM, le retour préalable était prévu pour le mois de janvier. Plusieurs éléments que nous avons proposés au bureau technique sont adoptés mais dans chaque dossier il y a des points à corriger et clarifier auprès du Canton. A ce jour, le bureau ABA Partenaires a fait part de son analyse et la Municipalité étudie la pertinence d'adopter ou non certaines recommandations ou modifications émises par le Canton. Au programme, l'affectation des zones. Le chemin est encore long mais c'est en bonne voie. Puis, il y aura l'étude d'énergie de la parcelle 49, avec la rénovation des logements de fonction, comportant une étude énergétique. Une autre étude globale est aussi sur les rails, d'ailleurs nous avons récemment rencontré plusieurs acteurs liés à l'énergie.

Vous avez peut-être aperçu vers la capite de la « Môlaz », une table à pique-nique, offerte par une généreuse habitante qui en a fait don. On la remercie grandement car nous avons l'intention de valoriser cet emplacement. On espère que vous allez pouvoir profiter de cet endroit sympathique.

Pour la signalétique intérieure du parking de Luna, une entreprise de peinture va prochainement permettre de clarifier les sorties et aussi informer sur les commerces se trouvant à Luna.

## **6. Préavis N°1/2022 relatif au dragage du Port des Pêcheurs – demande de crédit de CHF 30'000.-**

*Rapporteur M. Erik Fruytier pour la commission des finances.*

*Rapporteur M. Jan Draper pour la commission d'urbanisme.*

**M. Beat Schmied :** C'est une bonne idée de draguer le port mais ne faudrait-il pas prévoir au budget un montant de CHF 5000.- sur un compte ? Comme ça il n'y aura plus de discussion sur ce sujet car dans cinq ans le port sera à nouveau plein. M. François Bolomey peut le confirmer ? Cela fait huit ans que le port n'est pas utilisable ?

**M. François Bolomey :** Le port a été dragué en 2008 donc ça fait quatorze ans.

**M. Beat Schmied :** Si l'on prévoit un montant de CHF 5000.- par année cela se ferait automatiquement, car le port devra être à nouveau dragué et cela tous les six ans.

**M. Jean-Pierre Mitard :** L'idée est bonne mais si on mettait un montant de CHF 5000.- dans les réserves, nous devrions présenter tout de même un préavis relatif au dragage car le montant dépasserait le montant usuel.

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°1/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide d'accepter ce Préavis, tel que présenté par 26 voix et une abstention :

1. d'adopter le Préavis N°1/2022 tel que présenté ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au dragage du « Port des Pêcheurs »
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- pour réaliser ses travaux ;
4. d'autoriser la Municipalité à adjuger des mandats jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ou auprès d'un établissement bancaire ;
6. d'amortir ce montant en puisant sur le fonds de réserve générale.

**M. François Bolomey :** Je vous remercie.

## **7. Préavis N°2/2022 relatif au réaménagement de la place de gym – demande de crédit de CHF 63'000.-**

*Rapporteur M. Shai Sorek pour la commission des finances.*

*Rapporteur M. Jan Draper pour la commission d'urbanisme.*

**Mme Annabel Pulcrano :** D'abord nous allons discuter sur le Préavis puis sur les propositions d'amendements.

**Mme Monica McDonnell :** L'aspect financier du génie civil est important, pourquoi ?

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Une partie du béton va être cassée et enlevée pour faire place à un espace vert où nous allons planter des arbustes. Il faut donc casser, scier et enlever le béton puis remettre de la terre de qualité pour les plantes. Il y aura également un arrosage automatique, des forages sont prévus dans le béton pour amener l'eau et l'électricité. C'est l'entreprise Perrin qui va se charger de ses travaux. Il y a aussi une grosse partie du coût qui concernait le granit.

**Mme Monica McDonnell :** On remplace tout le béton ou seulement celui qui est cassé ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** C'est spécifié sur le plan.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** C'est la partie du béton que l'on enlève.

**Mme Annabel Pulcrano :** Ce sont les parties en couleur sur le plan. Cela répond à votre question ?

**Mme Monica McDonnell :** Entendu, merci.

**M. Jack Pulcrano :** Concernant ces rénovations, il y en aura aussi sur le bâtiment de la déchetterie actuelle. Alors ne serait-il pas plus intelligent de faire cette rénovation dont on parle en même temps que ceux prévu pour ce bâtiment qui est situé de l'autre côté de la route ?

**M. Jean-Pierre Mitard :** De manière générale, il y a des réflexions qui sont en cours concernant la déchetterie, mais je rappelle que l'on parle à ce stade du transfert de la déchetterie verte d'une part et des hangars d'autre part, donc ça fera l'objet d'un autre projet.

**Mme Anna Buzzi :** On en a parlé avec la commission d'urbanisme, dont je faisais partie en tant que membre agrandi pour ce Préavis. Comme vous pouvez le constater, le côté école est très peu touché et cela est fait exprès, au cas où il y aurait d'autres changements à réaliser par la suite.

**Mme Annabel Pulcrano :** Si vous n'avez pas d'autres questions on peut passer à la discussion sur les amendements proposés par la commission d'urbanisme.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Je remercie la commission pour ce rapport. Cela ne me pose aucun problème de remplacer du granit par du bois et de garder un éclairage indirect. D'ailleurs l'éclairage proposé sera plus performant que l'actuel. Je remercie Mme Anna Buzzi et M. Jean Gnaegi qui m'ont permis de faire le tri des propositions des différentes entreprises. On avait reçu une offre importante de la maison Perrin, qui comprenait aussi le béton, le granit, etc... et la question de l'éclairage se posait car effectivement des petits pilônes auraient vite été abîmés, c'est alors que l'idée de mettre l'éclairage entre les tables de granit est venue. Ces tables qui auraient pu aussi servir de banc. Maintenant l'aspect sécuritaire se pose avec le remplacement du granit par du bois et je n'ai aucun problème avec cela non plus. Je souligne qu'à l'époque, nous avons reçu une offre

pour la réfection des bancs en bois et cela coûtait environ CHF 75'000.-. Dans le Préavis tel que présenté, au poste menuiserie j'ai gardé la proposition faite par une entreprise qui proposait une bonne solution sur la récupération du bois du dossier des bancs, ce qui baissait le coût. On aura moins de granit, bien que ce n'était pas le poste le plus cher, de ce fait le poste bois sera sûrement un peu plus élevé. Concernant la proposition de l'éclairage indirect, cela ne risque pas de changer le prix de ce poste. Avec la suppression des bancs en granit, cela enlève aussi du temps de travail sur l'éclairage car moins cher en installation sans les dérivations qu'ils auraient fallu poser sur ceux-ci. L'un dans l'autre le budget ne devrait pas trop changer. Juste un petit bémol pour le coût de la menuiserie, sinon j'adhère à la proposition de la commission.

**M. Beat Schmied :** On a pu constater que le bois vieillit très mal, je trouve dommage d'en proposer à nouveau. C'est une place publique qui sera sollicitée, le granit est plus solide. Et qu'il s'agisse de bois ou de granit, de toute façon il vaut mieux ne pas se taper la tête.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Le bois n'est pas une solution aussi pérenne que le granit, il faudra donc l'entretenir.

**Mme Anna Buzzi :** Le granit proposé n'était pas disposé tout le long et il y a beaucoup d'enfants qui courent dessus. Je pense qu'un morceau de granit fait des dégâts plus importants que du bois. Il y a aura plus d'accidents surtout à l'endroit où il était coupé droit. C'est la sécurité avant tout.

**Mme Monica McDonnell :** Les enfants utilisent cet endroit pour jouer. Tous les jours ils font ça donc c'est mieux de remplacer avec du bois.

**Mme Annabel Pulcrano :** Suite à cette discussion la commission d'urbanisme maintient son amendement ? Tel qu'écrit au point 1) D'adopter le préavis N°2/2022 avec les modifications suivantes : a) remplacer les plaques de granit par du bois et b) maintenir un éclairage indirect.

**M. Jan Draper :** Oui

**Mme Annabel Pulcrano :** Il y a aussi un amendement sur le Préavis, de la part de M. Carl Kyril Gossweiler avec les mêmes modifications au point 1) avec les points a) et b) et l'ajout d'un point : c) vérifier le projet sous l'angle de l'Ordonnance sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OTHand) et de l'Ordonnance concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics (OETHand). M. Carl Kyril Gossweiler voulez-vous maintenir cet amendement ?

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Oui, et j'aimerais le défendre si je peux ?

**Mme Annabel Pulcrano :** Oui.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Je vais dans le sens de M. Jack Pulcrano, sa proposition a du sens. Hier un article paru dans le « 24 Heures » expliquant qu'à Morges seul deux arrêts de bus sur 51 sont aux normes dans le cadre de la loi sur l'égalité des handicapés. Il y a eu 20 ans de délai pour mettre en place les infrastructures pour les transports et le délai se termine en décembre 2023. Comme il aura de la maçonnerie sur cette place, l'amendement a pour but de rappeler cette loi sur l'accès aux handicapés ou pour d'autres projets dans la commune. Est-ce que M. le Municipal peut nous dire si l'arrêt de bus est aux normes par rapport aux articles que j'ai copié collé car je ne suis pas un spécialiste ? Si vous nous dites que c'est protocolé et que les arrêts de bus sont aux normes pour ce qui doit être en vigueur au 31 décembre 2023, dans ce cas je retire mon amendement tout de suite.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je pense que l'on s'écarte du sujet du Préavis.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Si le Conseil veut refuser mon amendement, je n'ai aucun problème. Dans le Préavis on parle d'une zone où il y a un arrêt de bus, alors c'est pour vérifier si cela est aux normes. Je ne me bats pas pour cet amendement. Un jour le problème viendra où les normes pour handicapés aux arrêts de bus devront être appliquées. Ce n'est qu'une mesure de précaution.

**M. Jean Gnaegi :** Je ne me prononce pas sur la demande de M. Carl Kyril Gossweiler. En revanche, au niveau formel, un amendement ne peut porter que sur un projet de décision ou un règlement, mais pour demander à la Municipalité de vérifier quelque chose. Selon moi, le sous-amendement ne peut pas être accepté. En revanche, si M. Carl Kyril Gossweiler veut transformer sa proposition en postulat ou en interpellation, c'est un autre problème. Je sépare la question de la forme du débat où un amendement ne peut porter que sur une décision ou sur une modification d'un règlement.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je vous remercie pour cette précision.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Je retire mon amendement. Je ne ferai ni postulat, ni interpellation mais je reviendrai sur le sujet si cet arrêt de bus n'est pas aux normes. Je demande à la Municipalité d'y veiller, c'est un souhait. En tant que Conseiller, je peux soumettre le souhait que cet arrêt de bus soit aux normes d'ici au 31 décembre 2023, mais je pense que la Municipalité y a pensé.

**Mme Annabel Pulcrano :** Nous allons d'abord voter l'amendement puis le préavis.

*Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.*

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°2/2022
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide par 23 voix, pas d'avis contraire et quatre abstentions, d'amender le texte :

- a) remplacer les plaques de granit par du bois
- b) maintenir un éclairage indirect

Puis décide d'accepter le Préavis ainsi amendé, par 26 voix et une abstention :

1. d'adopter le préavis tel qu'amendé ;
2. d'autoriser à la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au réaménagement de la place de la salle de gymnastique ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.- pour réaliser ses travaux ;
4. d'autoriser à la Municipalité à adjudger jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
5. d'autoriser à la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
6. d'amortir en puisant sur le fonds de réserve générale.

**M. Pierre-Frédéric Guex :** Merci pour votre confiance et je me réjouis d'entamer ces travaux.

## 8. Divers et propositions individuelles

**Mme Annabel Pulcrano :** J'ai reçu ce matin une proposition d'interpellation de M. François Bolomey intitulée : « Quelles actions de solidarité pour les réfugiés ukrainiens ? ». Souhaitez-vous maintenir votre interpellation ?

**M. François Bolomey :** Non, au vu des explications de M. Jean-Pierre Mitard, cela va dans le même sens, on ne va pas faire de doublon.

**M. Dominique Pioletti :** J'aimerais rebondir sur la proposition des vélos électriques, je trouve que c'est une bonne initiative. J'imagine que c'est un processus qui va évoluer. Mais pourquoi si on veut aller à la gare d'Allaman, il faut d'abord se rendre à la gare d'Etoy, pour prendre un vélo pour aller à Allaman ? Pourquoi ne pas avoir fait directement des stations sur le site de Buchillon ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Merci pour cette question. Nous sommes dans une phase test. Si cette initiative rencontre du succès, on pourra penser à mettre une station à Buchillon mais on devra supporter l'entier du coût de l'entretien, qui est assez conséquent. La station d'Etoy est partagée avec les communes de Lavigny et d'Etoy. Si on supporte seul les frais c'est plus de CHF 5'000.-. Si cette opération remporte un franc succès après un sondage auprès de la population, nous en reparlerons.

**M. Dominique Pioletti :** On pourra recharger les vélos avec les panneaux solaires.

**M. Beat Schmied :** Vous avez dit que l'on participe déjà à ce projet, il serait bien, vu que l'entretien de CHF 5'000.-, coûte moins que la somme pour faire un préavis, de participer directement à ce projet. En revanche, ce que je trouve dommage c'est que ce sont des vélos blancs et ils sont dehors toute l'année, ce n'est pas intelligent, il faudrait construire un abri afin de les protéger ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** En ce qui concerne la gare d'Etoy, les vélos seront sous un couvert, en ce qui concerne la couleur on ne l'a pas choisi, mais ils sont régulièrement entretenus.

**Mme Anna Buzzi :** J'aimerais une clarification concernant l'étanchéité du parking de Luna, est-ce que c'est encore couvert par une garantie ? Car ça ne fait pas longtemps qu'il a été construit.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Je vous remercie pour votre question. Nous avons une avocate qui défend la Commune pour le différent financier qui nous oppose à l'entreprise générale. Nous ne sommes pas censés payer cela, c'est sous garantie, ce qui n'est plus le cas pour Etoy-Sud.

**Mme Rebecca Schwaar :** Au vu des allègements du contexte sanitaire, est-ce qu'on peut espérer avoir une fête pour le 1er août ou une éventuelle *garden party* ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Oui, si aucune nouvelle catastrophe nous tombe dessus, c'est prévu. Nous sommes en train de prendre des décisions pour organiser une *garden party* ou le 1er août, ça sera l'un ou l'autre.

**Mme Rebecca Schwaar :** Merci pour cette réponse.

**M. Daniel Calabrese :** Je fais une remarque car nous acceptons de nombreux préavis et on doit aussi financer ceux de l'année précédente, comme le hangar. La commission des finances a très bien fait son travail mais elle finit toujours par la même phrase : « ça sera financé par le budget communal et la réserve générale ». Je pense que vu l'ambition de la Municipalité et les projets que l'on va avoir durant la législature, ça devient de plus en plus important d'avoir un budget de

trésorerie. Je pense que la commission de gestion va étudier ce sujet durant son mandat. Mais j'attire l'attention de la commission des finances de non pas seulement finir tous les préavis, depuis quand même quelques années, sur la même phrase. Et d'aller un peu plus loin et proposer de construire un plan de trésorerie sur la législature. En sachant qu'avec le plafond d'endettement que l'on a accepté à l'unanimité, il va y avoir beaucoup de nouveaux préavis, d'ambition et de projets. Et cela va devenir une question inéluctable.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Je me permets de répondre à cette remarque d'ordre général. Lors de la séance avec la commission des finances et de gestion, préalable aux réflexions relatives au plafond d'endettement, c'est un point qui avait été évoqué. Sachez qu'en début de semaine, avec le boursier nous avons retravaillé sur le plan de trésorerie. Ne tenant pas compte des préavis car ceux-ci étaient inclus dans le précédent de manière estimative, mais tenant compte des fluctuations identifiées dans les revenus des impôts sur les personnes physiques et morales. Alors oui, nous avons depuis quelques années un plan de trésorerie que l'on suit.

**M. François Gabella :** Je fais référence à l'intervention de M. Jack Pulcrano, concernant l'embellissement de la place devant la salle de gym. C'est satisfaisant de constater que l'on a pris certaines mesures. M. Jack Pulcrano invitait la Municipalité à embellir l'espace de la déchetterie. J'ai entendu que cela faisait partie des idées de la Municipalité. Je voulais simplement inviter celle-ci à également réfléchir à éventuellement habiller la salle de gym. En rappel, pour ceux qui n'étaient pas au Conseil avant, à l'époque la salle de gym avait été un défi car il fallait tenir un budget assez serré. Après il s'agit d'une question de goût mais les murs de la salle de gym ne s'inscrivent pas dans l'esthétique du village de par sa forme monolithique. D'où l'idée d'envisager de verdir les façades où alors on pourrait réfléchir à une manière de la rendre un peu plus discrète. Au même titre, on avait demandé à l'époque au magasin Hornbach d'arboreur leur entrepôt côté Sud. Avec tous les efforts que l'on fait pour embellir notre Commune c'est une idée dont on pourrait tenir compte.

**M. Beat Schmied :** On a dû voter sur un amendement auquel je me suis abstenu car je ne connaissais pas le projet. J'aimerais dire à mes collègues de la commission que lorsqu'ils proposent un amendement, il serait bien de recevoir un plan, par exemple. On parle de banc en granit qui sont dangereux, que le bois c'est mieux etc... mais il serait bien de pouvoir expliquer plus en détail le projet. Il faudrait mieux animer l'amendement.

**Mme Annabel Pulcrano :** Je vous rends attentif que vous pouvez en tout temps poser vos questions aux commissions.

**M. Nuot Dorta :** J'ai une question sur l'article apparu dans la gazette qui subventionnait l'arrachage des haies de lauriers. Est-ce que cette opération a eu du succès ? Quelque chose d'identique est prévu au niveau des forêts ?

**M. Pascal Mercier :** Les délais étaient malheureusement trop serrés pour faire l'inventaire de toutes les haies, puis les transmettre à l'organisation de subvention. L'information a été reçue trop tard pour participer à cette action. On a reçu les informations de trois particuliers et M. Alain Egger a fait le tour de la Commune pour identifier toutes les haies de lauriers. Le travail de recensement a été fait mais malheureusement le délai était trop court, notamment pour arracher et replanter les lauriers. Alors ça n'a pas eu lieu, on va surveiller s'il y aura une autre initiative l'année prochaine. Je vais également me renseigner auprès du garde forestier car nous avons aussi ce problème de lauriers et d'acacias dans la forêt. C'est un sujet dont on a parlé en Municipalité et on aimerait pouvoir faire place à une action. Je ferai un suivi de ce sujet.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Je déclare mes intérêts car j'ai un infarctus à l'âge de 47 ans. Je vais parler du défibrillateur. J'ai aussi une pensée pour le Monsieur de 41 ans qui est au cimetière. Je me

réjouissais de voir si dans le nouveau programme vous aviez prévu le *First Responder* mais je dois avouer avoir loupé l'appel à devenir bénévole dans la gazette. Je ne sais pas si le reste du Conseil a vu passer l'annonce ? Ça me désole car j'aurais peut-être pu encourager plus de personne à participer. Je vais parler de formalisme en regardant M. Jean Gnaegi qui connaît bien les choses, d'après notre Règlement à l'art. 61, au postulat et d'après le cours qu'on a suivi au Canton, il y a un traitement pour le postulat, donc je me tourne vers la Présidente avec la feuille du traitement du postulat. Si par hasard le postulat devait être traité différemment lors d'une prochaine séance, comme on a appris lors de cette formation, ça m'arrangerait. Je le dis avec un peu d'émotion car c'est un sujet important. Lors de cette séance, quatorze personnes de l'assemblée n'étaient pas là quand M. Gian Dorta a déposé son texte. Je ne suis pas sûr qu'il soit sur le site, je ne sais pas ? Vous prenez une décision, pas de problème, mais peut-être faudrait-il le faire dans les formes prévues par notre Règlement. Peut-être M. Jean Gnaegi a quelque chose à ajouter ?

**M. Jean Gnaegi :** Concernant ce sujet, je trouve qu'effectivement un petit rappel, une deuxième tentative pour trouver des volontaires au centre du village, ne serait pas inutile.

**M. Jan Draper :** Pour le site Internet de la commune, existe-t-il une feuille de route ? Qui comporterait les évolutions du site, les améliorations futures, avec l'ajout d'archives plus vieilles ou encore un moteur de recherche pour trouver des documents ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Par rapport à quel changement ?

**M. Jan Draper :** Pour l'améliorer ou l'étendre.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Le site vient d'être amélioré, nous sommes passés d'une ancienne à cette nouvelle version.

**M. Jan Draper :** Le site est très bien, mais est-ce qu'une feuille de route est prévue ?

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Pour d'autres améliorations ? Quand on arrive au bout d'un projet, on attaque le suivant. Je suis un peu empruntée par la question, c'est un projet qui est arrivé à son terme, alors demander si une nouvelle mutation est prévue alors qu'elle vient d'avoir lieu. Je ne vous cache pas que nous avons d'autres objets à traiter.

**M. Jan Draper :** Je pose la question par rapport aux habitudes de projet informatique. On commence petit et on ajoute des fonctionnalités. Ce n'était pas une critique à ce qui vient d'être réalisé, bien au contraire. Un site Internet ça vit, ça s'inscrit dans une logique d'évolution.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Dans l'immédiat, nous n'allons pas améliorer ce qui vient d'être fait.

**M. Pascal Mercier :** La structure même a passablement changé par rapport à la précédente et elle est à présent compatible avec les supports de type *iPhone*, *iPad* et autres tablettes. Nous n'avons pas l'intention de changer à court terme cette structure, elle est assez robuste. Mais il y a certains éléments qui peuvent évoluer et des corrections vont être apportées. Nous sommes ouverts à une évolution du contenu mais allons garder la forme et la structure pour plusieurs années.

**M. Jan Draper :** C'était dans cette perspective d'évolution que je posais ma question et pas pour changer le site de fond en comble.

**M. Carl Kyril Gossweiler :** Lors de la dernière séance, nous avons donné notre accord pour échanger nos coordonnées personnelles, c'est dans le PV mais je n'ai encore rien reçu.

**Mme Annabel Pulcrano :** Ce fichier va être envoyé prochainement, en même temps que la nouvelle adresse e-mail de la Secrétaire du Conseil.

**M. Jean Gnaegi :** La Municipalité a communiqué qu'elle voulait étendre le problème de la gestion d'énergie à plusieurs bâtiments. C'est déjà le cas pour la salle de gym et Etoy-Sud et qui sont chauffés au gaz. En séance de Conseil, je m'étais opposé à ce type de chauffage. Comme j'avais stipulé, l'inconvénient aujourd'hui, c'est que nous sommes entre les mains de M. Vladimir Poutine et de M. Daniel Brélaz. Pour M. Poutine pas besoin de le préciser mais pour M. Brélaz, il faut savoir que la commune de Lausanne, qui gère les services industriels, se ménage une jolie commission pour remplir la caisse communale, au moins autant que des entreprises privées. Aujourd'hui, il est évident que les chauffages à gaz n'ont pas de futur. Pour Etoy-Sud, l'explication est simple, ça coûte moins cher en investissement car le chauffage à gaz est le meilleur marché à installer. Mais ce n'est pas le meilleur marché à l'exploitation. Avant le prix de base était équivalent au prix du mazout. Le coût de l'entretien des citernes plus le contrat d'entretien étaient des prix convenus, mais maintenant on va vers de grandes inconnues. Surtout concernant la sécurité d'approvisionnement qui est très précaire. Si l'on mène une étude énergétique, il faudrait englober la salle de gym et Etoy-Sud, même si ce n'est pas raisonnable de refaire ce qui a été fait il n'y a pas si longtemps. Mais il faut admettre que cela a été mal fait et en tirer des conclusions.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Dans le cadre du mandat d'étude concernant la parcelle 49 qui a été évoqué par mon collègue M. Lawrence Breitling, l'ensemble des sources d'énergie sont évaluées, y compris le chauffage au gaz du collège qui doit au moins avoir huit ans.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** En revanche, ce n'a pas encore été fait pour Etoy-Sud.

**M. Jean-Pierre Mitard :** Pour le moment, on se concentre sur la logique énergétique de la parcelle 49.

**Mme Claudine Gerardi-Zürcher :** Le fait que ce ne soit pas la même commune pose aussi certains problèmes.

**M. Jean Gnaegi :** Oui, certes c'est dans une autre commune mais si l'on doit faire une centrale de chauffage et faire un tuyau construit en pousse-tube sous la route, c'est faisable. Je n'ai pas de solution mais cela mérite d'y consacrer un peu de temps. Par exemple, pour savoir si en faisant une grande centrale de chauffe on pourrait arriver à une meilleure rentabilité.

**M. Lawrence Breitling :** Comme l'a dit précédemment mon collègue M. Jean-Pierre Mitard, on étudie toutes les façons de produire de l'énergie sur cette parcelle. Concernant la salle de gym, elle est aussi entrée en discussion et l'étude est en cours. A ce jour, nous n'avons pas d'éléments plus concrets à vous donner.

**M. Shai Sorek :** On pourrait aussi étendre cette étude au bâtiment d'Etoy-Sud. Je soutiens cette idée.

**Mme Annabel Pulcrano :** La prochaine séance aura lieu le 14 juin prochain.

*Mme la Présidente clôt la séance à 21h42.*

Au nom du Conseil communal

La Présidente :  
Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire  
Mme Sandra Breitling

